

MODIFICATIF AU REGLEMENT du 06/07/2020

« 1000 mercis aux auxiliaires de vie et aux villages généreux de France »

Le présent règlement, ci-après « le Règlement » précise les conditions juridiques régissant l'organisation des tirages au sort successifs permettant offrir gracieusement aux participants des nuitées d'hébergements dans les structures hôtelières de villages en France, ci-après dénommées « 1000 Mercis ».

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

L'Association Territoires Solidaires d'Avenir, ci-après dénommée « l'Association », domiciliée au 38 rue la Quintinie, 75015 Paris, et dont le numéro RNA est en cours d'attribution, représentée par sa Présidente, Cathérine Ibled, est l'organisatrice des tirages successifs qui sont confiés à Maître Julien LESEIGNOUX, Huissier de Justice Médiateur de résidence à AMBOISE (37400) au 16 place Richelieu, ci-après dénommé « l'Huissier de Justice ».

ARTICLE 2 : MODIFICATIONS

Les conditions sanitaires ayant interdit le déroulement normal du troisième tirage au sort.

Il a été décidé que le 3^{ème} tirage au sort s'effectuera le Mercredi 20 janvier 2021 à 19 Heures 00 en présence de Me LESEIGNOUX Julien, Huissier de Justice Médiateur domicilié à AMBOISE au 16 place Richelieu.

Les participants seront sélectionnés du Mercredi 09 Septembre 2020 à 12 Heures 01 jusqu'au Mercredi 20 Janvier 2021 à 12 Heures 00.

La fin de l'inscription des participants est fixée au Mercredi 20 Janvier 2021 à 12 Heures 00.

Le reste des conditions du règlement reste inchangé.